

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CMM – 28 JANVIER 2021 SOMMAIRE DES POINTS

Les membres du comité exécutif assistent à une présentation concernant les outils de modélisation des crues pour le Grand Montréal et sur les ententes avec le pourtour (transport collectif).

Le directeur général fait un suivi des différents dossiers, notamment celui sur la CPTAQ et le traitement des demandes d'exclusion, et le dossier du boisé Châteauguay-Léry (MRC de Roussillon).

Demandes budgétaires formulées auprès du gouvernement du Québec

Le comité exécutif prend acte du projet de lettre à transmettre au ministre des Finances dans le cadre de l'élaboration du budget 2021-2022. Les demandes sont :

Terrains industriels

- 6 M\$ pour permettre la mise en place d'un programme de décontamination des terrains industriels;

Chaîne logistique

- 300 000 \$ afin de permettre la réalisation d'un plan stratégique en chaîne logistique et de mettre en place un outil d'aide à la décision quant aux enjeux de localisation et de mise en oeuvre des activités logistiques;

Immigration

- Que le gouvernement relève les seuils d'immigration pour les prochaines années afin de combler le déficit de main-d'oeuvre et de compétences accumulées pendant la pandémie;

Logement social

- 300 M\$ par année pendant au moins cinq ans pour permettre la réalisation annuelle de quelque 2 700 nouveaux logements AccèsLogis dans le Grand Montréal;
- 200 M\$ annuellement pour les travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) du parc des HLM publics du Grand Montréal et de confirmer cette enveloppe pour les 3 prochaines années.
- 15 M\$ pour les interventions de soutien communautaire en logement social, sur une base pluriannuelle

Service 211

- 200 000\$ pour rembourser l'aide financière accordée d'urgence en 2020, et augmentation du soutien financier annuel;

Aires TOD

- 5 M\$ au Programme TOD

Financement du transport collectif

- À défaut pour la CMM de pouvoir compter sur les nouveaux revenus de la taxe sur l'immatriculation, octroyer une compensation d'un montant équivalent;

Zones inondables

- 6 M\$ pour poursuivre les travaux liés à son premier mandat (nouvelle cartographie, installation de stations de mesure, sites web de suivi et de prévision de crues)

- 9,6 M\$ pour les travaux de caractérisation du risque selon le Plan de protection face aux inondations du MAMH
- 100 M\$ pour la création d'un fonds spécial qui permettrait la protection de milieux naturels menacés situés dans le périmètre d'urbanisation de la Communauté.

Équipements à caractère métropolitain

- 29 M\$, soit 50% du déficit d'exploitation

Règlement d'emprunt pour le Programme Trame verte et bleu, phase II

Afin de permettre le financement des projets municipaux dans le cadre du programme Trame verte et bleu, le comité exécutif recommande de recourir à un règlement d'emprunt de 55 M\$, amorti sur 15 ans. Il faudra s'attendre à un impact sur les quotes-parts des municipalités pour les prochaines années, la CMM n'étant pas en mesure de les chiffrer avec précision pour chaque municipalité, puisque puisqu'elle ne peut savoir à l'avance à quel rythme les projets TVB2 se concrétiseront et auront besoin de recourir au financement.

Programme de financement métropolitain des projets municipaux de collecte des matières organiques dans les habitations de plus de huit logements

Le Comité exécutif recommande au Conseil d'administration de la CMM d'adopter un programme de financement des projets municipaux de collecte des matières organiques, doté d'une enveloppe de 350 000 \$. À ce jour, six projets ont été visés, dont deux en Couronne-Sud (Roussillon et regroupement Vallée-Richelieu/Rouville/Marguerite-D'Youville).

PDI 2021-2030 ARTM

Le Comité exécutif recommande au Conseil d'administration de la CMM d'approuver le programme des immobilisations 2021-2030 de l'Autorité régionale de transport métropolitain. Les investissements totaux des projets, incluant les investissements antérieurs à la période décennale concernée, sont estimés à 580,6 M\$, soit une diminution de 217,4 M\$ par rapport au PDI de l'année dernière. Cette diminution s'explique par l'abandon de certains projets et par la nouvelle méthode de cheminement des projets de l'ARTM.

PDI 2021-2030 Exo

Le Comité exécutif recommande au Conseil d'administration de la CMM d'approuver le programme des immobilisations 2021-2030 d'exo. Les investissements pour la période décennale des projets, incluant les investissements antérieurs à la période décennale concernée, passent de 2,0 à 2,3 G\$, soit une augmentation de 295 M\$ (14%) par rapport au PDI précédent. La principale nouveauté du PDI consiste en l'inscription « Modèle d'affaires autobus Phase 1 ». L'orientation d'exo est d'acquérir une flotte de 160 autobus électriques (70 midibus et 90 bus réguliers) et construire deux garages munis d'installations de recharge électrique, afin d'entretenir le parc de véhicules.

PDI 2021-2030 STM – Volet métro

Le Comité exécutif recommande au Conseil d'administration de la CMM d'approuver le programme des immobilisations 2021-2030 de la STM. Les investissements pour la période décennale des projets autorisés sont estimés à 5,1 G\$, une augmentation de 713 M\$ par rapport au PDI de l'année dernière (augmentation de 16%). La hausse des investissements s'explique principalement par ces trois nouvelles inscriptions :

- Portes palières sur la ligne orange
- Centre d'attachement nord-ouest
- Contrôle de trains – ligne bleue

Organisation et financement du transport péri-métropolitain

Il est résolu à l'unanimité:

De demander au gouvernement du Québec de procéder à des modifications législatives afin de permettre à l'Autorité régionale de transport métropolitain :

- a) d'approuver tout règlement d'organisation d'une municipalité qui prévoit une liaison avec un point situé sur son territoire;
- b) de déterminer les points de correspondance offerts aux municipalités péri-métropolitaines dans le cadre des services qui leur sont offerts ainsi que les modalités d'utilisation et de tarification sur le territoire de l'Autorité;
- c) de facturer les municipalités péri-métropolitaines pour l'utilisation des infrastructures et services de transport collectif de la région métropolitaine en l'absence d'une entente de service les liant à l'Autorité.

De demander au gouvernement de compenser l'Autorité pour la valeur financière liée à l'utilisation des services de transport collectif par les municipalités péri-métropolitaines d'ici la réalisation des modifications législatives précitées dans l'éventualité où certaines municipalités du territoire péri-métropolitain n'ont plus d'entente de service avec l'Autorité.

Mise à jour des commissions de la CMM

Le Comité exécutif prend acte de la proposition de mise en jour des commissions. La proposition mise de l'avant maintiendrait à cinq le nombre des commissions permanentes tout en reconduisant le comité consultatif agricole. Changements proposés :

- Fusion des commissions de l'aménagement et celle du transport pour devenir la commission de l'aménagement et de la mobilité.
- Élargissement de la mission de trois commissions, alors la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances troquerait les équipements métropolitains pour l'emploi; la commission de l'environnement serait désormais également identifiée à la transition écologique et la commission du logement social deviendrait la commission de l'habitation et de la cohésion sociale.
- Une nouvelle commission serait créée soit la commission du développement culturel et du patrimoine.

p. j.

- Ordre du jour CE CMM du 28 janvier 2021



SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le jeudi 28 janvier 2021 à 9 h 00

Réunion avec les élus du c.a. d'Exo 11 h 00

Par vidéoconférence

ORDRE DU JOUR

PRÉSENTATIONS

- Crues Grand Montréal (10 minutes)
- Ententes avec le pourtour (10 minutes)

SUIVIS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- CPTAQ – traitement des demandes d'exclusion
- Boisé Châteauguay-Léry – MRC Roussillon

DOSSIERS DÉCISIONNELS

1. Procès-verbal

- 1.1. Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 26 novembre 2020.

2. Direction générale

- 2.1. Demandes budgétaires.
- 2.2. Affaires contractuelles :
 - 2.2.1. Autorisation d'appel d'offres public - Orthophotos été 2021.



2.2.2. Autorisation d'appel d'offres public – Auditeur.

2.2.3. Autorisation d'appel d'offres public - Maintenance des stations limnimétriques.

2.3. Ressources humaines :

2.3.1. Prolongation de contrat - agents de maillage (2).

3. Aménagement

3.1. CPTAQ 429376 – Mirabel.

3.2. Règlement CA-2020-339 – Longueuil.

3.3. Projet de règlement 146-13 de la MRC L'Assomption.

3.4. Règlement 20-557 de la MRC Les Maskoutains.

3.5. Règlement 97-33R-13 MRC Les Moulins.

3.6. Rapport d'étape CAM – Mandat pandémie.

4. Finances

4.1. Engagements du directeur général.

4.2. Programme de partage de l'assiette foncière.

4.3. Règlement d'emprunt TVB2.

4.4. Modification du terme de l'emprunt - TVB et sentier (RE 2013-58 et RE 2016-67).

5. Politiques, interventions et développement

5.1. Projets dans le cadre de la Trame verte et bleue :

5.1.1. Rosemère.

5.1.2. Saint-Eustache.

5.1.3. Saint-Mathias-sur-Richelieu.



6. Environnement

- 6.1. Programme de financement métropolitain des projets municipaux de collecte des matières organiques dans les habitations de plus de huit logements.

7. Transport

- 7.1. PDI ARTM.
- 7.2. PDI Exo.
- 7.3. PDI STM – volet métro.
- 7.4. Organisation et financement du transport collectif dans le territoire périmétropolitain.

8. Secrétariat

- 8.1. Rapport du règlement de gestion contractuelle.
- 8.2. Rapport des commissions.
- 8.3. Mise à jour des commissions.

9. Pour information

- 9.1. Note – solde migratoire.
- 9.2. Liste de correspondance.